



Les infos utiles

➤ **Mairie de GROSLEE**

Quartier de l'Église GROSLEE

01680 GROSLEE-SAINT-BENOIT

Tel : 04 74 39 70 43

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Permanences : Mardi et vendredi de 14h00 à 18h00

➤ **Mairie de SAINT-BENOIT**

13 Rue des Maisons Vieilles

SAINT-BENOIT

01300 GROSLEE-SAINT-BENOIT

Tél : 04 74 39 70 94

E-mail : mairie-gsb01@orange.fr

Permanences : Lundi de 15h00 à 19h00 Mardi de 9h00 à 12h Jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Concernant l'urbanisme, Florence MIFFON peut vous renseigner en mairie de Saint Benoit, de préférence le lundi après-midi et le mardi matin.

Fermetures des mairies pour les fêtes de fin d'année du.....

Commémorations officielles aux monuments aux morts :

Les cérémonies du 08 mai et du 11 novembre débutent à 10h30 à Groslee et à 11h30 à Saint Benoit. La cérémonie du 14 juillet a lieu à Saint Benoit et débute à 11h00.

Recensement des jeunes :

Tout jeune âgé de 16 ans révolus doit obligatoirement se faire recenser au secrétariat de mairie. (Obligatoire pour inscription au code de la route, examens, participation à la journée de défense et citoyenneté, et pour être inscrit d'office sur les listes électorales à 18 ans).

Assistante sociale de secteur

Mathilde POUILLARD

04 79 81 34 27

Maison Départementale de la Solidarité Bugey 19 rue Pierre Marcel WILTZER 01300 BELLEY

Services urgents sécurité

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

SAMU 15



Le site internet de la commune de Groslée-Saint-Benoit est consultable sur : <https://grosleesaintbenoit.fr>
Différents formulaires sont déjà en ligne notamment le formulaire d'inscription de télé alerte.

En pleine évolution, il deviendra rapidement un outil essentiel d'information et de communication.

Les plateformes de tri sélectif

Après des débuts chaotiques on peut noter une amélioration dans le fonctionnement des plateformes de tri sélectif, les rotations des collectes s'organisent et devraient s'améliorer encore. Des anomalies persistent cependant, dues essentiellement à des comportements regrettables : présence de verre dans les sacs d'ordures ménagères, déchets de tonte d'herbe déversés sur les plateformes de tri, dépôts d'encombrants destinés à la déchetterie, etc...

Rappel : les containers d'ordures ménagères n'acceptent que les sacs de 30 litres de contenance.

Les déchets non admissibles dans les bacs de tri sélectif, sont pris en charge gratuitement à la déchetterie de Lhuis. L'accès à la déchetterie est soumis à une inscription préalable sur

[www.cc-plaine](http://www.cc-plaine.de.lain.fr) de l'ain.fr ou dechetterie@cc-plaine.de.lain.fr

ou sur formulaire à disposition dans les mairies et à renvoyer par courrier à :

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain 143 rue du Château 01150 CHAZEY SUR AIN,

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Lhuis : Hameau Le Carre LHUIS Tél : 04.74.39.84.90

Lundi, mercredi, vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 8h à 12h.

Ouverture supplémentaire le samedi de 14h à 17h du 1^{er} juin au 31 aout.

Le brûlage ...C'est interdit toute l'année

par arrêté préfectoral n° SAF 2017- 02 du 3 juillet 2017. En cas de non - respect, une contravention de 450€ peut-être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Une alternative est proposée par la Communauté de Communes BUGEY SUD pour le broyage des végétaux ; renseignements et devis au 04 79 81 41 05 ou www.ccbugeysud.com

Le bruit

L'état civil

Naissances

Lyna SPNELLI FIARD	17 JUIN 2019
Juwayriyah BURRIAL	12 JUIN 2019
Keylia, Alexandra, Nadine MANIEN	30 MAI 2019
Quentin DURY	11 MARS 2019
Kais ANTAR	30 JANVIER 2019
Liloo, Raymonde, Nicole PUBERT	16 JANVIER 2019
Chelsea COTTIER	12 JANVIER 2019
Adem BEDRAN	18 DECEMBRE 2018

Mariages

Elodie TSALAPATIS et Maxime ALCINA	29 JUIN 2019
Apolline PROST MOREL et Loïc KHALFOUNI	22 JUIN 2019
Marie-Jeanne BOISSON et Sébastien FELTESSE	08 JUIN 2019

Pacs

Marie-Thérèse PETITJEAN et Denis REUBRECHT	06 JUIN 2019
Wallis VARGOZ et Clément CATCEL	13 MAI 2019
Dina OLIVEIRA E SILVA et Quentin NOLFO	11 FEVRIER 2019

Décès

Suzanne BONNARD	8 AVRIL 2019
Régis FLEURY	30 AVRIL 2019
Georges BOISSON	9 MARS 2019
Jean SACQUIN	12 FEVRIER 2019

Joannès VITTAZ	3 JANVIER 2019
Simone ALBARRACIN	28 DECEMBRE 2019
Daniel TERRASSON	18 DECEMBRE 2019

Tarifs municipaux

➤ **Cantines scolaires municipales et garderies**

Le prix du repas à la charge des familles est de 4.40€ .

Le prix de la garderie à la charge des familles est de 1,00€ le matin avant la classe, 2,00€ l'après-midi après la classe, et 2,50€ pour la garderie du matin et de l'après-midi.

Ces 2 services sont soumis à inscription et acceptation du règlement.

2 personnes assurent le service de cantine et la garderie à Groslée, et compte-tenu de l'effectif plus important, 3 personnes sont en charge de ce service à Saint Benoit.

Depuis la rentrée de septembre 2019, un nouveau prestataire assure la livraison des repas, les familles peuvent consulter les menus en ligne, sur le site de la commune. Les repas proposés sont variés, bien adaptés aux enfants, tendent à privilégier les circuits courts et les produits d'origine biologique et à limiter le gaspillage alimentaire.

➤ **Location salles de fêtes**

Location des salles des fêtes	Durée location	Tarif Groslée	Tarif Saint Benoit
Habitant commune	1 jour	150,00€	200,00€
	2 jours	250,00€	300,00€
Habitant extérieur commune	1 jour	250,00 €	400.00€
	2 jours	400,00€	500,00€
Association de la commune		Gratuit	Gratuit
Association hors commune	1 jour	200,00€	200,00€
Pour tous	100,00€ par jour supplémentaire		

Formalités de location : réservation, acceptation du règlement de location, attestation d'assurance organisateur et inventaires d'entrée et de sortie.

➤ Cimetières et columbarium

Durée	Cimetière		Columbarium
			situé au cimetière de Groslée et à usage des habitants de la commune nouvelle de Groslée-Saint-Benoit. La dispersion des cendres est gratuite et soumise à autorisation de la commune
	Concession		Case
	Simple 2m2	Double 4 m2	1 à 3 urnes + frais de gravure normalisée dorée au tarif en vigueur 8,40€ le caractère
15 ans	125,00€	250.00€	125.00€
30 ans	250,00€	500,00€	250.00€

Le personnel communal :

- Administratif :
 - Martine GUILLOT
 - Sandrine MELLON
 - Florence MIFFON

- ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles):
 - Marie-Christine CATCEL
 - Béatrice COCHARD
 - Stéphane PHOL (en disponibilité)

- Restauration scolaire, entretien locaux
 - Stéphanie BASTIANINI (cantine St Benoit + entretien locaux communaux)
 - Aurélie CHAMPGARNIER (aide école + cantine St Benoit + entretien locaux communaux)

- Ghislaine LAURENT (cantine scolaire Groslée + entretien locaux communaux)
- Sandrine MELLON (cantine St Benoit)
- Laurence MURET (remplaçante de Ghislaine LAURENT)

- Voirie, entretien bâtiments communaux :
 - Kévin COTTIER
 - Richard THEVENOUX (en disponibilité)
 - Eric VITTAZ
 - Carlos José (en renfort saisonnier)
 - Guillaume JACOB (stagiaire)

La rentrée scolaire

L'école de Groslée accueille 38 enfants répartis dans 2 classes :

Mme COMMUNAL, directrice accueille 21 élèves Petite Section et Cours Préparatoire

Mme SAMOYEAU accueille 10 élèves du Cours élémentaire 1ère année au Cours Moyen 2^{ème} année

L'école de Saint-Benoit accueille 100 enfants répartis en 4 classes :

Mme CECILLON directrice et Mme (en décharge de classe 1 jour par semaine)

12 élèves Grande Section Maternelle et 13 élèves Cours élémentaire 2^{ème} année

Mme ANCIAN 18 élèves Petite Section Maternelle et 7 élèves Moyenne Section Maternelle

Mme DUBOULOZ 17 élèves Cours Préparatoire et 8 élèves Cours élémentaire 1^{ère} année

Mme TESTE 10 élèves Cours Moyen 1^{ère} année et 15 élèves Cours Moyen 2^{ème} année

Cite de l'enfance BREGNIER CORDON

La commune a signé une convention pour l'année 2019 avec la crèche (enfants de 0 à 3 ans) et le centre de loisirs (enfants de 3 à 11 ans). Cette convention assure aux familles de notre commune un accueil prioritaire, et un tarif préférentiel.

En 2018, la participation financière de la commune est de ??? € pour XXXX heures facturées pour la crèche et de 9098.95€ pour 4656 heures facturées pour le centre de loisirs.

Les habitants de Groslée-Saint-Benoit bénéficient également d'un tarif préférentiel pour l'adhésion annuelle à la médiathèque soit 12,00€ au lieu de 15,00€ suite à la participation communale de 300,00€.

Fleurissement : le choix a été fait de limiter les frais de mise en place, d'entretien et d'arrosage des massifs plantés de vivaces, l'esthétique de cet aménagement tient compte des tendances actuelles. Les très fortes chaleurs de la saison estivale n'ont hélas pas épargné certaines espèces, qu'il faut penser à renouveler.

Défibriateur changement de matériel et de lieu

Sécurité et circulation : Les services routiers du département poursuivent l'étude.

Pendant plusieurs semaines, un aménagement provisoire avec rétrécissement de la voie de circulation a été mis en place à l'entrée de Groslée , et à l'entrée d'Evieu.

La commune a fait l'acquisition de 2 radars pédagogiques sont installés sur la commune, 1 dans le hameau d'Evieu et 1 à Groslée.

LE BUDGET

La commune de Groslée-Saint-Benoit compte 1 226 habitants en 2018 et s'étend sur une surface de 2 892 ha.

Le nombre de résidences secondaires s'élève à 111 ce qui porte la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) à 1 337 habitants.

La commune de Groslée-Saint-Benoit est rattachée à la Communauté de Communes Bugey Sud dont le régime fiscal est la Fiscalité Professionnelle Unique.

1) Cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles financières est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2018, il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif 2018 a été voté le 04 mars 2019 par le conseil municipal, il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), comprenant le versement des salaires aux agents, de l'autre la section investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et de l'autre les dépenses quotidiennes (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits).

La section d'investissement prépare l'avenir : contrairement au fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidien, la section investissement est liée aux projets de la collectivité à long ou moyen terme. Elle concerne des actions, des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, d'un véhicule...

La section investissement regroupe :

En dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, acquisition de mobilier, de matériels informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes ou sur des constructions nouvelles ;

En recettes : on distingue 2 types de recettes : celles dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions octroyées pour la

réalisation de projets d'investissement (construction d'une salle de classe, mise aux normes d'un bâtiment recevant du public...)

2) Compte administratif

A) Section de fonctionnement Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	2018 montant arrondi en €
Charges à caractère général	Energie, achat repas, petit outillage	234 961,00€

Charges de personnel	Salaires et charges	300 688,00€
Atténuation de produits	Prélèvement Fond de péréquations des ressources communales	14 120,00€
Autre charges de gestion courante	Pompiers, subventions versées, indemnités élus	97 609,00€
Charges financières	Intérêts des emprunts	19 578,00€
Total des dépenses de fonctionnement		666 956,00€

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	2018 montant arrondi en €
Atténuation de charges	Aides de l'Etat emploi CUI	5 709,00€
Produits et services	Services périscolaires, coupes de bois...	87 390,00€
Impôts et taxes	Taxes d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, et compensation Etat	536 999,00€
Dotations et Participations	Dotations Etat et subventions	201 573,00€
Revenus des immeubles	Locations logements et salles communales	122 250,00€
Produits exceptionnels	Remboursement assurance suite à des sinistres	17 339,00€
Total des recettes réelles		971 260,00€
Report excédent de fonctionnement 2017	Opérations non budgétaires	80 000,00€
Total des recettes de fonctionnement		1 051 260,00€

Les principales recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux sommes encaissées au titre des prestations fournies aux habitants : (cantine, garderie, locations de salles...) pour 209 640€ (**87 390€ + 122 250€**)
- Aux impôts locaux

La commune a décidé en 2017, de lisser les taux sur les 2 communes historiques de Groslée-Saint-Benoit et de ne pas augmenter les taux des taxes suivantes en 2018 :

Taxe d'habitation : 10.95%

Taxe foncière bâtie : 11.15%

Taxe foncière non-bâtie : 34.69%

Le produit de la fiscalité des ménages pour 2018 s'est élevé à 379 718€, d'autres produits proviennent de l'allocation de compensation de la Communauté de Communes Bugey Sud et de l'Etat.

- Aux dotations versées par l'Etat, au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), du fait de la création de la commune nouvelle en 2016, ce montant est maintenu normalement pendant 3 années.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 971 260,00€ auxquelles il faut ajouter un excédent de 80 000,00€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments et salles communales, l'achat de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 666 956,00€.

Les charges du personnel, déduction faite des atténuations de charges constituent une part importante du budget 300 688,00€ soit 45.08% des dépenses de fonctionnement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et les dépenses constitue l'autofinancement brut, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt. Pour l'année 2018 cet écart était de 304 304€ (autofinancement brut sans report excédent de 2017 soit 80 000€),

B) Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montant arrondi en €
Emprunts	Remboursement dettes en capital	77 400,00€
Immobilisations incorporelles	Honoraires révision PLU et licences logiciels	33 578,00€
Subventions versées	Modernisation éclairage public	46 006,00€
Immobilisations corporelles	Achats terrains, travaux forêt, acquisition camion et mini bus scolaire, équipements écoles et secrétariat	62 851,00€

Immobilisations en cours non finalisées en fin d'année	Réhabilitation maison Genevois, construction vestiaire et aménagement terrain de foot, réhabilitation fours banaux	104 216,00€
Total des dépenses investissement		324 051,00€

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montant arrondi en €
Dotations fonds divers	Economies réalisées par la commune l'année précédente	250 490,00€
	Produit taxe d'aménagement	16 405,00€
Réalisation emprunt	Encaissement emprunt création maison médicale et auberge	500 000,00€
	Cautions	1124 ,00€
Total des recettes réelles		
Report excédent investissement 2017	Opérations non budgétaires	134 463,00€
Total des recettes investissement		902 482,00€

Pour cette année 2018 la commune avait mis l'accent sur :

- La modernisation de l'éclairage public avec la mise aux normes des armoires électriques et le changement des lampes afin de réduire la consommation d'énergie et en conséquence réaliser des économies
- Déroulement de la procédure de révision du POS en PLU : le schéma de zonage d'assainissement collectif est terminé, le règlement de zonage sera finalisé sur l'année 2019
- Acquisition d'un camion pour le service technique et un mini bus pour le transport des élèves à l'école de Groslée

- Acquisition en matériel de voirie (tondeuse et 2 radars pédagogiques)
- Restauration de 2 fours banaux (Glandieu et Neyrieu), quant au four du Bonnard, les travaux seront réalisés en 2019

- Acquisition de matériel informatique dans les 2 écoles et réfection complète d'une salle de classe CM1 CM2 à Saint Benoit
- Des reports ont été réalisés en 2018 pour réaliser les travaux de construction du vestiaire-sanitaires et aménagement du terrain de foot et réhabilitation de la maison Genevois et d'autres opérations de travaux et d'équipement soit un reste à réaliser de 790 000€ et un reste à réaliser en recettes de 222 000€.

Budget 2019

Orientations politiques

Un accent a été mis pour continuer à contenir les dépenses de fonctionnement en vue de poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune.

La commune a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'impôts des ménages pour compenser la hausse du coût de la vie et ce en vue de ne pas accroître localement la pression fiscale.

Les taux pour 2019 ont été fixés comme suit :

Taxe habitation : 10,95 %

Taxe foncière bâtie : 11,15 %

Taxe foncière non-bâtie : 34,69 %

Budget 2018 : fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Montant en €	Recettes de fonctionnement	Montant en €
Charges à caractère général	258 100,00€	Atténuation de charges	
Charges de personnel	313 650,00€	Produits de services	70 650,54€
Atténuation de produits	20 000,00€	Impôts et taxes	524 625,00€
Autres charges de gestion courante	359 635,00€	Dotations et participations	190 105,00€
Charges financières	28 100,00€	Autres produits	
Charges exceptionnelles	200,00€	Produits financiers	
Dépenses imprévues	10 000,00€	Produits exceptionnels	
Total des charges réelles	989 685,00€	Total des produits réels	905 380,54€

Virement à la section investissement		Excédent reporté 2018	84 304,46€
Total des dépenses	989 685,00€	Total des recettes	989 685,00€

Il s'agit d'une prévision budgétaire votée par le conseil municipal. L'ordonnateur (le maire) et le payeur (la trésorerie de Belley) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrir aux encaissements.

Contrairement au compte administratif qui est une photographie des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Par comparaison avec l'année 2018, les recettes de fonctionnement réelles, hors excédent reporté, ont été encaissées à hauteur de 104% des recettes prévues au budget. Les dépenses ont été réglées à hauteur de 78 % en moyenne du budget prévu.

Cet écart permet de renforcer l'excédent en fin d'exercice ce qui est nécessaire pour financer les investissements futurs avec des fonds propres.

Dépenses d'investissement	Montant en €	Recettes d'investissement	Montants en €
Emprunts et remboursement cautions	115 625,00€	Dotations fonds divers et réserves	328 005,94€
Immobilisations incorporelles	18 300,00€	Subventions d'investissement	34 000,00€
Subventions d'équipements versées	10 138,00€	Encaissement des cautions	1 000,00€
Immobilisations corporelles	65 700,00€	Produits de cessions	192 188,00€
Immobilisation en cours	903 863,00€		
Dépenses imprévues	20 000,00€		
Total des dépenses réelles	1 133 626,00€	Total des produits réels	555 193,94€
Virement à la section de fonctionnement		Excédent investissement reporté 2018	578 432,06€
Total des dépenses	1 133 626,00€	Total des recettes	1 133 626,00€

Les investissements vont porter principalement sur les bâtiments :

La suite du programme d'accessibilité des 2 écoles publiques et des accès aux cimetières.

Remise en conformité des églises (mises aux normes des armoires électriques des clochers).

La sécurisation des bâtiments écoles, mairies, salles communales (vidéosurveillance et alarmes).

L'aménagement du terrain de foot avec un vestiaire – sanitaires en cœur de village.

Construction d'une maison pôle santé et lancement d'études pour la construction d'un restaurant.

La réhabilitation complète de la maison Genevois destinée à la location au 2^{ème} trimestre 2019.

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31**

décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.



Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre)

L'association des apiculteurs du BUGEY nous transmet la liste des apiculteurs cueilleurs d'essaims

Benoit SCHONS 06 60 58 47 36 Benoit.schons@wanadoo.fr BREGNIER CORDON

Christian RUBATIER 06 12 93 83 48 martine.rubatier@laposte.net BRENS

William BOREL 06 63 81 75 17 aws@live.fr BRENS PEYRIEU VIRIGNIN

Ne pas hésiter à contacter Philippe TREILLE Président de l'association au 06 88 27 59 87

Les coupes de bois : Toutes personnes intéressées par des coupes de bois doivent se faire inscrire en mairie dès à présent et jusqu'au 15 novembre 2019.

Le repas des aînés aura lieu le mardi 03 décembre 2019, toutes les personnes habitant la commune et âgées de 70 ans sont conviées à participer à ce repas animé. Convivialité et ambiance chaleureuse assurées.

Chasse tant décriée... et pourtant si utile... ! Société communale de Saint-Benoît.

"Sus srofa", ce bon vieux sanglier emblématique de nombreux contes de notre chère Gaule, un peu traditionnellement maintenant, tiendra encore cette année le haut du "Mot des chasseurs" de Saint-Benoît.

De fort belles fructifications en forêt (glands, fânes, baies), pas d'hiver notable ni de pathologie sur ce gibier, des milieux qui se ferment, soit un tout idéal à l'expansion.

Cependant une (petite) baisse de population (redoutée de certains de nous), serait-elle due aux efforts de régulation sur notre petit territoire ? Rien n'est pourtant moins sûr ! À moins que ce très beau gibier, intelligent comme peu d'autres, n'ait simplement beaucoup appris de nos modes de chasse en explorant de nouvelles micro zones de quiétude ! Pour autant tout devrait porter nos chasseurs à l'optimisme, d'autant qu'un peu moins de sangliers ne ferait que rendre cette chasse encore plus belle et la facture de dégâts moins salée ! N'oublions pas que depuis des millénaires, le sanglier, la forêt et l'homme ont co-évolué, le premier a su s'adapter aux variations des climats, aux transformations des habitats, aux pressions démographiques et de chasses, aux épizooties, tout en

conservant de ses origines une aptitude à vivre dans différents milieux. Belle leçon de darwinisme qui ne peut susciter du respect.

Sur 2018 et 2019 l'important travail collaboratif de prévention des dégâts réalisé avec nos agriculteurs, une météo très clémente lors des semis, une retenue en montagne et des interventions d'effarouchement ont permis de contenir les dégâts. Que chaque acteur en soit ici encore remercié. Toutes ces actions sont à reconduire en 2020, en espérant les mêmes réussites opérationnelles.

Mais le grand gibier à Saint-Benoît, c'est aussi, pour le bonheur de tous, des chamois et des cerfs qui s'installent progressivement.

"Rupicapra rupicapra", je suis le chamois ; on me voit de plus en plus fréquemment sur nos enrochements, et parfois en pied de montagne... Nos suivis des "chevrès" par comptages aboutissent à un plan de chasse très sélectif et très limité qui favorise cet accroissement. **La chasse du chamois est bien plus que l'acquisition d'un trophée, c'est un acte fort qui lie l'homme à un milieu et fait évoluer ses modes de chasse vers de l'affût/approche, instances moments de communion avec la nature.**

"Cervus èlaphus", je suis le cerf ; on me croise en traversée de routes, ou on m'aperçoit furtivement en plaine... Une petite harde mixte d'hiver constitue un noyau d'implantation maintenant adhérent à notre territoire. Nous nous devons d'être des gestionnaires extrêmement prudents de toute forte extension, par rapport aux dégâts agricoles et sylvicoles. Aussi nous demandons pour ce gibier à nos instances dirigeantes de **fédérer toutes les parties impactées au plan départemental afin d'aboutir à un contrat de gestion pluriannuel d'implantation** : Dialogue, objectifs, contrat, suivi, plan d'actions...= **clarté et sérénité pour tous. Serons-nous un jour entendus ; Saint Hubert dors-tu ?**

Que d'efforts anéantis, et quel dommage ! ; Vous le saviez, sur le secteur dit "Sous Rosai" de la D19 reliant Saint-Benoît à Glandieu, reconnu comme accidentogène, un dispositif anticollision de bord de route de type « réflecteur » a été mis en place en début d'été 2018. Ces 102 piquets placés sur la portion de route la plus exposée ont permis de minorer les collisions routières, mais aussi d'épargner nombre de cerfs, de chevreuils et de sangliers. Le système fonctionne, mais malheureusement le vol d'une partie de cet équipement en a réduit l'efficacité. **France quelle éducation donnes-tu à tes enfants ?**

Nombre des nôtres sont aussi piégeurs agréés. N'hésitez pas à les solliciter lorsque des "animaux susceptibles d'occasionner des dégâts" (ex nuisibles) s'en prennent à vos élevages...et il est important que nous fassions connaître à la Direction Des Territoires (service de la Préfecture) ces désagréments pour parvenir aux justes équilibres.

Et veuillez noter que notre traditionnel ball-trap, se tiendra les 4 et 5 juillet 2020, ou vous pourrez profiter, entre autres, d'un excellent buffet. A bientôt donc !

Les chasseurs, leur conseil d'administration et leur président vous souhaitent le meilleur.

COMITE DES FÊTES

FÊTE DU FOUR DU 15 JUIN 2019

Depuis des décennies le comité des fêtes organisait cette manifestation sur 2 jours. Pour la première fois cette année, nous avons décidé pour des raisons de nombre et de disponibilité des bénévoles qui s'amenuisent au fil du temps, de ne vendre les tartes que sur une journée le samedi 15 juin.

Quatre fours communaux (trois à St Benoit et un à Groslée) ont été mis en route pour cuire 750 tartes dont 220 sucrées et 530 salées. Toutes les tartes ou presque (nous avons dû débarrasser le stand en milieu d'après-midi, suite à l'arrivée d'une tempête annoncée), et plus une soixantaine de pains ont été vendus pour un bénéfice total de 2616,00 €.

Nous remercions tous les participants qui comme chaque année répondent présents et les boulangers qui nous ont aidés à mener à bien cette fête des fours.

Tous les bénévoles, ainsi que ceux de la fête du bois qui a eu lieu en mars, ont été invités à notre traditionnel repas à la salle des fêtes le 18 octobre ; nous profitons de cette rencontre pour faire notre assemblée générale en 1ère partie. Soirée où convivialité et bonne humeur sont toujours au rendez-vous.

Nous espérons les voir l'année prochaine bien sûr. Ceux qui veulent faire partie de cette aventure, nous les accueillons avec grand plaisir ; il suffit de le faire savoir aux membres du comité, notamment Christine Cathelin Conand, la présidente.

Des remerciements tous particuliers à la population qui a répondu présente comme d'habitude et s'est mobilisée avec enthousiasme pour acheter nos tartes.



PROJETS 2020

Fête des fours le samedi 13 juin

En cours de discussion :

Un voyage sur 2 jours en septembre dans le sud.

Un spectacle familial de magie (pour adultes et enfants) au théâtre de Groslée, en janvier ou février 2020.

Cette représentation sera animée par JC TOMASSINI qui se produit entre autre au « Pied dans le plat à Lyon »

Encore merci à tous et bonne fin d'année

Les membres du comité des Fêtes Groslée –St-Benoit

Le CLUB de PETANQUE fêtera ses 10 ans cette année.

D'une quinzaine de licenciés à ses débuts, nous sommes maintenant 62 licenciés ainsi qu'une trentaine de membres qui le font vivre et participe à son bon fonctionnement. Nous tenons à préciser que le Club de PETANQUE est un club de sport et en tant que club de sport il n'a pas le droit de refuser un ou des joueurs.

Cette année 2019 commence très bien

- 1 équipe masculine a perdu en ½ finale des Championnats de l'AIN Doublettes et jouera donc le 25 MAI à la LIGUE en Ardèche pour se qualifier au Championnat de France
- Au niveau des Championnats Départementaux des Clubs, l'équipe 1 en 4ème division vétérans est toujours première du classement au bout des cinq journées de rencontres. L'équipe 2 en 6ème division vétérans se classe en milieu de tableau pour sa première année. L'équipe Seniors a gagné sa première rencontre, résultats à confirmer par la suite.
- COUPE DE FRANCE ; notre équipe est toujours en course pour la qualification départementale et jouera le 1^{er} MAI à SAINT BENOIT

Les membres du bureau tiennent à vous remercier de votre participation à la manifestation BOUDINS qui a eu lieu en octobre et à la soirée CHOUCROUTE du mois de février

Comme chaque vendredi après-midi, n'hésitez pas à nous rejoindre sur le terrain nous serons heureux de vous y accueillir.

Le Bureau

Le club entraide et amitiés

Nous sommes dans la nouvelle année 2019 qui nous le souhaitons sera remplie de joie et réussites.

Décembre 2018 a vu notre marcher de Noël qui permet d'exposer nos créations réalisées par certaines adhérentes

Merci à Veronique. Albertine. Dominiqui. JOELLE. ANA. MONIQUE LES 3. MARCELLE. ELIANE. ET LES QUELQUES HOMMES VENUE NOUS PORTER MAINS FORTES. LE RESULTAT à ETAIT ENCOURAGEANT. NOTRE REPAS DE FIN D'ANNEE A EU LIEU AU RESTAURANT DES 3 D DE BREGNIER-CORDON. LE 10 MARS NOTRE LOTO A DONNE PLEINE SATISFACTION IL SERA RECONDUIT EN MARS 2020 NOUS AIMERIONS ACCUEILLIR DE NOUVEAUX ADHERANTS POUR NOS ATELIERS DU MARDI ET LES JEUX DU JEUDI NOUS PRESVISIONS POUR 2019 SERONT UN VOYAGE , REPAS DE CLOTURE DE SAISON DES ATELIERS PATISERIE ET VANNERIE SONT AUSSI AU PROGRAMME . EN ESPERANT VOIR DE NOUVELLES ADHESIONS 2019-2020 NOUS REMERCIONS TOUTES LES PERSONNES QUI AIDENT PAR LEURS PRESENCES AU MAINTIEN DE NOTRE CLUB LE BUREAU VOUS ADRESSE TOUT SES REMERCIMENTS

LE BUREAU

La Boule des platanes

L'Echo du Nant

Entente Bas Bugey Rhône



L'Entente Bas Bugey Rhône entame sa deuxième saison de transition. En effet, la saison 2018-2019 fût marquée par le changement de présidence et cette saison 2019-2020 annonce le changement de stade en cours de construction.

Avec 2 coupes du monde (masculine en 2018 et féminine en 2019) largement diffusées à la télévision, le football amateur est de plus en plus concurrencé par d'autres activités.

Il devient donc difficile de trouver des dirigeants ou d'avoir de jeunes bugistes dans nos équipes, malgré des valeurs de respect et de convivialité mises en avant par notre club au travers de nos éducateurs.



Néanmoins, l'EBBR est en passe de franchir la barre des 85 licenciés, sans compter qu'une équipe vétérans est en train de se remonter.

Cette année encore, le club sera récompensé pour la saison 2018-2019, grâce notamment à notre équipe féminine pour leur 1^{ère} place au championnat à 8, et à notre équipe senior qui finit 1^{ère} du challenge de la sportivité et 4^{ème} du challenge du Fair-Play.



Une belle preuve de l'état d'esprit qui règne à l'EBBR et une saison qui s'annonce plutôt prometteuse puisque nos féminines et nos séniors sont invincibles depuis le reprise !

Et l'Entente Bas Bugey Rhône ne serait rien sans toutes celles et tous ceux qui nous suivent et qui nous soutiennent dans cette aventure, que ce soit au bord du stade, aux manifestations ou en tant que sponsors. MERCI et venez toujours aussi nombreux !



Sportivement,

Les membres du bureau.

Claude Massat, illustre habitant de notre commune, a généreusement partagé ses dons de dessinateur en réalisant la fresque à l'entrée de Saint Benoît. Cette fresque représente l'entrée de notre village telle que

pouvait la découvrir le voyageur en 18... A ce jour, elle embellit la façade du local communal et fait l'admiration de nombreuses personnes qui font halte pour l'admirer et la photographier.

L'inauguration de la fresque aura lieu à l'issue de la cérémonie du 11 novembre 2019.

Ce sera l'occasion de remercier vivement Claude Massat pour la réalisation de cette œuvre.

Présentation des actions du collectif : « **Solidarité Migrants Bugey Sud** »

Le collectif « **Solidarité Migrants Bugey Sud** » (**S.M.B.S**) s'est constitué suite à une réunion d'information qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Lhuis le 23 février 2018.

Après quelques réunions qui lui ont permis de s'organiser, une charte d'accueil long séjour a été signée avec J.R.S (Jesuit Refugee Service), une association qui **lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale des demandeurs d'asile et des réfugiés**.

Depuis le 23 juin, la famille ABADA, Lilian, Mushtaq et leur fils Hilal (3 ans) venus d'Irak sont accueillis à Lhuis.

Après avoir été accompagnés dans les multiples démarches relatives à leur demande d'asile, ils ont obtenu de l'OFPRA (Office Français pour les Réfugiés et Apatrides), en décembre 2018, le statut de réfugiés qui leur permet, enfin, de pouvoir travailler et s'autonomiser.

Depuis février 2019, une nouvelle famille, syrienne cette fois-ci, est accueillie à Saint-Martin. Il s'agit de la famille OUSMAN, Abdel Kader, Douaa et leur petite fille Jana (18 mois).

C'est grâce aux multiples actions et efforts de toutes et tous que ces accueils gérés par la commission « temps long » se déroulent favorablement.

Il y a aussi à **S.M.B.S** des accueils de courte durée. Cette forme d'accueil, prise en charge par des membres de la commission « séjours courts » s'adresse à des migrants vivants en centres administratifs en ville souhaitant, pour des raisons diverses et variées, faire le point, voir ailleurs, se retrouver quelques jours hors de leur milieu habituel.

Trois accueils aux bilans fort positifs, ont déjà eu lieu : un à Innimond et les autres à Brégnier-Cordon et Lhuis au cours de l'été 2018.

Quelles sont nos perspectives... ?

Nous espérons qu'au plan financier, l'ensemble des dons à venir et la réussite de nos soirées, nous permettront d'assumer les frais divers et conséquents engendrés par ces accueils : fluides (eau, électricité...), bois de chauffage, aliments, entre autres.

Nous souhaitons vivement pouvoir persévérer, varier et évoluer dans les formes d'accueil et d'accompagnement qui se présenteront.

Nous sommes très reconnaissants à toutes les personnes qui ont aidé le collectif d'une manière ou d'une autre ainsi qu'aux communes qui nous facilitent la tâche. (mise à disposition de salles entre autres).

Pour vos dons éventuels, merci de libeller les chèques à l'ordre de :

Solidarité Migrants Bugey Sud

A déposer ou à poster à l'adresse :

Collectif Solidarité Migrants Bugey Sud

Mairie de Saint Benoit 01300

Pour les donateurs souhaitant un reçu fiscal, le préciser au dos du chèque : « **reçu fiscal** ».

Si vous souhaitez être informé sur nos activités, vous pouvez demander à être inscrit(e)s sur notre liste de diffusion via notre adresse de contact : smbcontact@free.fr

Nous avons aussi un blog : <http://blog-smbs.frama.site/> que nous alimentons au fil des jours et des événements.

L'association Valoristes Bugey Sud
a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de son
Atelier Chantier d'Insertion/recyclerie
Au 6 rue des Bains à BELLEY (A côté de l'école des Cordeliers)

La recyclerie aura pour mission de collecter, trier, valoriser et revendre des objets dont vous souhaitez vous défaire, destinés au rebut et donnés à l'association.

Ce geste éco solidaire favorisera l'emploi d'une douzaine de personnes en insertion professionnelle.

Vous pourrez, dès le 2 juillet 2019, y déposer vos vêtements, vaisselle, jouets, livres, CD, petit mobilier, petit électro-ménager et éléments de décoration (Propres et en bon état).

Mi-septembre ouvrira sur le même site le point de vente Val'Boutiques

Horaires accueil dépôts : Les mardi et vendredi de 9h à 17h30

Nous serons également présents sur les déchèteries :

De Virieu le Grand les vendredis de 9h à 12h

De Culoz les mercredis de 9h à 12h

De Belley les vendredis de 14h à 17h

Et les samedis de 9h à 12h et de 14h à 17h

Pour nous joindre : valoristebugeysud@outlook.fr